

Compte rendu de la visite du Snes Allemagne à Düsseldorf le 21 septembre 2022

Le 21 septembre 2022, le coordonnateur du Snes Allemagne (Sébastien Illiano) devait se rendre au lycée français de Düsseldorf mais a dû rester à Berlin en raison d'un empêchement majeur. Les échanges ont donc eu lieu en ligne.

Une Heure Mensuelle d'Information Syndicale a été déposée pour l'occasion par la secrétaire de section Astrid Larsen.

A 10 h 30 s'est tenu un rendez-vous en visioconférence avec le Proviseur de l'établissement.

Les PDL (Personnels de Droit Local) de l'établissement, conventionné, en gestion parentale avec un Comité de Gestion (Vorstand) n'entrent pas dans le champ de représentation des élus des commissions paritaires et du comité technique (désormais CSA : Conseil Social d'Administration). Cependant, comme leur – mauvaise - situation financière avait déjà été évoquée à plusieurs reprises avec les représentants du Snes, nous avons abordé la question de l'évolution de leur rémunération. Une hausse de 4 % est programmée pour l'année scolaire en cours, après 4 années de blocage. C'est loin de rattraper la hausse du coût de la vie mais le Comité de Gestion affiche un objectif d'alignement à terme des grilles des PDL sur celles des détachés AEFÉ.

La réécriture de la convention avec l'AEFE est en cours de finalisation, le fait que le poste de DAF (Directeur Administratif et Financier) soit devenu un emploi local a imposé une réécriture partielle du projet. Ce projet prévoit une avancée sociale avec la création d'une commission Ressources Humaines qui permettra un dialogue régulier entre le Comité de Gestion et les représentants des collègues. Les PDL ont du reste l'intention de créer un Betriebsrat.

L'établissement a connu l'an passé des difficultés de recrutement suite à la vacance d'un poste de détaché EPS pour lequel aucun candidat « vrai résident » ne s'est manifesté. Ce poste est cependant gelé et devrait être publié comme vacant en février prochain.

L'historique du poste de DAF a été rappelée par la direction. L'ancien président du comité de gestion voulait manifestement occuper le poste de DAF, le comité de gestion a entravé le travail des deux précédents DAF détachés auprès de l'AEFE qui ont démissionné, le dernier après seulement un an.

Faute de candidat sur le poste de détaché déclaré vacant, le poste est passé en local. Le président du comité de gestion a candidaté sur le poste mais le proviseur a refusé de valider sa candidature en raison de possibles conflits d'intérêts. La comptabilité de l'établissement et sa direction financière ont été assurées par des personnes qui ne pouvaient pas remplir correctement leurs tâches, les frais d'écolage n'ont pas été intégralement perçus ce qui a mis l'établissement dans une situation financière difficile. En avril 2022, le DAF précédent qui avait démissionné, s'avérait être compétent pour l'emploi et résidait à Düsseldorf a obtenu le poste en emploi local.

La situation revient à la normale, même si le compte financier et le bilan de 2021 ne sont pas encore prêts. La dette de l'établissement vis à vis de l'AEFE est progressivement épongée.

En 2022 / 2023, une augmentation des frais d'écolages de 7 % est programmée.

Les représentants du personnel ont évoqué leur inquiétude quant à la formation continue (en particulier des non titulaires). Le proviseur prévoit un accompagnement pédagogique des non titulaires par des enseignants titulaires. Les représentants du SNES - FSU ont souligné la nécessité d'une rémunération à la hauteur pour ce type de tâches et d'une reconnaissance officielle (en tant qu'expérience de formateur de formateur). Monsieur le Proviseur a également évoqué un stage à Berlin fin octobre pour les non titulaires.

Les effectifs de l'établissement sont stables, une section américaine attirerait selon la direction environ un tiers des élèves des niveaux où elle est ouverte (au primaire l'an passé et au collège cette année). Elle impose un surcoût de 800 euros annuels aux familles qui en font le choix, mais ce surcoût est pris en compte dans le calcul des bourses éventuellement octroyées.

Les représentants du Snes souhaiteraient qu'un bilan financier de cette filière soit réalisé dès que possible, mettant en balance ses coûts et les rentrées financières qu'elle pourrait occasionner en termes d'attractivité de l'établissement.

A eu lieu ensuite une HMIS (Heure Mensuelle d'Information Syndicale).

A été abordée la réforme du décret 2002 – 22, l'action en justice menée par la FSU qui a permis de maintenir pour l'année qui vient les commissions paritaires, ce qui ne peut que limiter l'arbitraire dans les recrutements.

Ont été évoquées ensuite les modifications des statuts des enseignants détachés entraînés par le nouveau décret et l'opportunité pour les résidents recrutés avant 2019 d'opter pour ce nouveau statut. Il en est ressorti que, hormis quelques cas particuliers (des collègues proches de la retraite ou ayant effectivement l'intention de quitter leur poste à l'étranger dans les prochaines années), il y avait peu de raison d'opter pour le nouveau statut – la prise en charge de la mobilité telle que prévue par l'AEFE ne compensant pas les inconvénients liés à un détachement borné.

Il a été rappelé aux collègues concernés qu'ils devront faire la démarche de signaler à l'AEFE qu'ils souhaitent rester sous l'ancien statut et qu'une information syndicale et de la DRH leur sera bien sûr communiquée d'ici fin juin 2023, date limite du droit d'option.

Les incertitudes sur la durée de détachement permise aux collègues recrutés comme résidents entre 2019 et 2022 s'ils optent pour le nouveau statut ont été également évoquées.

Globalement, l'établissement étant le dernier établissement d'Allemagne à ne pas être un Établissement en Gestion Directe depuis la transformation du lycée français de Hambourg (ex conventionné) en Lycée Franco-Allemand, la question a été posée des inconvénients à ne pas avoir le statut d'EGD.

Les représentants du Snes-FSU ont d'abord souligné la situation totalement atypique de l'Allemagne : dans le monde, les EGD sont tout à fait minoritaires. Et ce d'autant plus que pour doubler le nombre d'élèves du réseau, les partenariats se multiplient sur la base de critères d'homologation de plus en plus souples. Concernant les établissements conventionnés, l'expérience montre que le statut d'EGD est plus protecteur pour les PDL, employés au final par l'AEFE, représentés en commission paritaire, recrutés sur la base de barèmes transparents et soumis à des obligations de service similaires à celles de leurs collègues détachés. Ces garde-fous n'existent pas dans le cas des établissements conventionnés.

Enfin, un point a été fait sur l'appel à la grève du 29 septembre et les revendications spécifiques en Allemagne (augmentation des rémunérations des PDL des EGD de 10 % et hausse de l'ISVL pour les détachés avec abandon de l'enveloppe constante actuellement octroyée au niveau mondial).